



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°AO/Z00/DBA/037/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SONORISATION
PROFESSIONNELLE AU NIVEAU DU HALL DU REZ DE CHAUSSEE DU BATIMENT
R+12 AU SIEGE DE LA BCEAO**

Mai 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation professionnelle au niveau du hall du rez-de-chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO.

Ce système de sonorisation doit être des plus performants dans la mesure où le hall abrite de nombreux événements tels que des réceptions ou assemblées.

2. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Les soumissionnaires sont invités à une visite des lieux le **vendredi 11 mai 2018** au Siège de la BCEAO. Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdba@bceao.int, avec copie au courrier.zdpat@bceao.int, au plus tard le **mercredi 9 mai 2018 à 15h**.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent-quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'offre peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, tenue pour responsable de ces frais ou de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation professionnelle au niveau du hall du rez-de-chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous-contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires de la zone hors UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.3.1 Formation

Le soumissionnaire devra prévoir un transfert de compétences aux agents de la BCEAO sur la configuration et l'exploitation des équipements.

10.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- un devis détaillé de l'offre de base ;
- le coût de la maintenance ;
- le coût de livraison et d'installation ;
- le taux de remise.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour au plus tard le **vendredi 25 mai 2018 à 17 heures**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

14. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

15. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés au Siège de la BCEAO et installés conformément au présent dossier d'appel d'offres.

17. Délai de livraison et d'installation

17.1 Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

17.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du prix du marché.

18. Réception

La réception provisoire se fera après achèvement total de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

19. Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

20. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

21. Litiges et contestations

21.1. Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

21.2. L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

21.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

22. Informations complémentaires

22.1. Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

22.2. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le hall du rez-de-chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO abrite souvent des réceptions au cours desquelles les invités peuvent être debout ou assis. Il y est organisé également des assemblées durant lesquelles des discours sont prononcés et de la musique d'ambiance est diffusée.

Le système de sonorisation à mettre en place doit donc permettre de couvrir ces besoins en diffusion sonore dans les meilleures conditions possibles sachant que ce hall possède les caractéristiques suivantes.

1.1 Caractéristiques architecturales du hall du rez de chaussée du Bâtiment R+12

D'une forme semi-cylindrique dont la partie arrondie est entièrement vitrée, le hall du RDC du Bâtiment R+12 a une hauteur sous plafond d'environ six (6) mètres. Le rayon du cylindre fait environ 16 mètres. Le hall est traversé par huit (8) poteaux en béton de diamètre variant de 1,5 à 1,8 mètre. Le sol est une surface dure en marbre et le faux-plafond est en staff lisse.

La description ainsi donnée du hall fait apparaître les contraintes techniques à déterminer pour sonoriser une telle salle sans interférences ni échos indésirables ou « effets Larsen ».

La présente consultation a pour but de décrire le système à proposer pour une sonorisation parfaite de cet espace.

1.2 Fourniture et installation d'un système de sonorisation haute qualité

Les contraintes architecturales du hall à sonoriser imposent le choix d'un système de sonorisation de haute qualité qui permet, à chaque occasion de diffuser les messages et la musique dans de très bonnes conditions malgré les risques de réverbérations et de réflexions contre les parois vitrées.

Les spécifications techniques minimales du système de sonorisation à installer sont décrites ci-après et complétées dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

1.2.1 Spécifications techniques minimales

Il s'agira de proposer un ensemble de deux groupes de haut-parleurs calibrés et montés en « Line array » (2x8 cabinets), chaque groupe étant accroché sur les poteaux situés de part et d'autre de l'escalier descendant, situé au fond du hall. Au pied de chaque poteau, il sera prévu un caisson de basse de type « subwoofer » compact.

Tous ces systèmes de haut-parleurs seront de couleur clair (de préférence du blanc cassé ou beige) pour respecter les coloris du hall.

Pour alimenter cet ensemble, il sera fourni un rack de 19 pouces contenant toute l'électronique nécessaire au fonctionnement des haut-parleurs. Il s'agit notamment d'un ou de plusieurs amplificateurs de puissance adapté aux haut-parleurs, d'une table de mixage analogique professionnelle « rackable », de récepteurs pour microphones à main sans fil (VHF) peu sensibles aux ondes radios GSM ou WIFI et d'un éliminateur de larsen si nécessaire, le tout complété par un lecteur audio CD/DVD/USB.

Il sera prévu un câblage adapté, à placer sous goulotte et dans le plénum du faux-plafond en staff si possible. Les sources d'alimentation électrique seront mises à disposition par la BCEAO au niveau du hall.

Un plan et des photos de la salle seront fournis sur demande. Les soumissionnaires sont invités à effectuer une visite des lieux, afin de prendre connaissance des contraintes techniques difficilement descriptibles dans un cahier des charges et proposer une offre conforme aux besoins de la BCEAO.

Les soumissionnaires devront chiffrer dans leurs offres les prestations ci-après :

- la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation adéquat pour le hall du RDC du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO ;
- la réalisation du câblage nécessaire pour le raccordement desdits équipements ;
- l'installation, les essais et la mise en service des nouvelles installations ;
- le transfert de compétence par la formation des agents de la BCEAO chargés d'exploiter les équipements ;
- la fourniture de la documentation technique en langue française, du manuel d'exploitation, ainsi que des schémas et plans de câblage.

1.2.2. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Le cadre de devis quantitatif et estimatif à renseigner pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation du hall du rez de chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO est le suivant :

DESIGNATION	QTE	P.UNIT	P.TOTAL
1 Fourniture d'un ensemble de haut-parleurs montés en « line array » couleur blanche ou beige à monter sur les poteaux en béton (<i>Type O-Line 8 passive de Martin Audio ou similaire</i>)	2		
2 Fourniture d'un caisson compact « subwoofer » couleur blanche ou beige (<i>Martin Audio CSX112 ou similaire</i>)	2		
3 Fourniture d'un mélangeur ou table de mixage analogique professionnelle de 8 voies (MIC/LINE) rackable	1		
4 Fourniture de microphone sans fil numérique de 24 bits à main (émetteur à main/récepteur en rack) de qualité professionnelle peu sensible aux ondes radios GSM ou WIFI, <i>série Shure QLXD ou similaire</i>	2		
5 Fourniture de Microphone filaire de qualité professionnelle	2		
6 Fourniture d'un amplificateur(s) professionnel(s) adapté(s) aux haut-parleurs ci-dessus du genre <i>Powersoft Ottocanali 8k4 DSP amplifier ou similaire</i>	Ens		
7 Fourniture d'un éliminateur de Larsen (si nécessaire)	1		
8 Fourniture d'un rack de 19 pouces (le nombre de U dépendra de la taille des équipements rackables)	1		
9 Fourniture de pied de microphone à perche	2		
10 Fourniture de divers éléments de raccordement (câblage, goulottes, fixations, divers supports, etc.)	Ens		
11 Main d'œuvre pour l'installation, les essais, la mise en service et le transfert de compétence	FF		
MONTANT TOTAL HT/HDD (FCFA)			

Arrêté le présent devis à la somme de (*Montant en chiffres et en lettres*) hors taxes hors droits de douane.

NB :

- Le cadre de devis quantitatif et estimatif ci-dessus est donné à titre indicatif. Il pourra donc être complété par les soumissionnaires sur la base de leur expérience et expertise. Les soumissionnaires peuvent également proposer, **en variante**, tous autres systèmes qu'ils jugent meilleurs à celui décrit par le présent cahier des charges.
 - Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. Les installations ne seront acceptées que si elles sont d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans la mise en œuvre.
 - Les entreprises devront vérifier les éléments de détail du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriées.
-

ANNEXE**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'un système de sonorisation professionnelle au niveau du hall du rez-de-chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation professionnelle au niveau du hall du rez-de-chaussée du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
